L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 25 FEVRIER.

Adresse au peuple de la Louisiane.

Le comité central démocratique d'Etat vient de convoquer une convention des délégués du parti démocrate qui devra se réunir à la Nouvelle-Orléans, le 18 avril prochain. Les raisons de cette convocation sont exposées dans une adresse au peuple, dont on trouvera le texte dans notre partie anglaise: le manque d'espace nous force à en renvoyer la traduction à un prochain numéro.

L'objet principal de la convention est d'assurer une organisation complète du parti démocrate dans tout l'Etat, en vue de l'application des lois d'enregistrement et d'élection préparées par la législature, et des projets qu'on est en droit de supposer au gouverneur Warmoth après les actes d'audacieuse usurpation qu'il a déjà commis.

Le comité central déclare qu'il ne fait pas cette convocation dans un esprit de parti, mais dit-il:

"Le parti démocrate, se composant de ceux dont les intérêts matériels sont profondément et directement affectés par un mauvais gouvernement, est, par le fait même de son existence, un parti de réforme. Son but, son objet, son esprit, son principe cardinal, son programme, c'est la réforme... Sa puissante organisation peut être employée efficacement comme agence pour accomplir la réforme."

Plus loin, le comité dit encore: "La nécessité pour l'unité et l'harmonie n'a jamais été plus impérieuse qu'en ce moment."

L'adresse ajoute que le parti démocrate prendra une attitude résolue sur une question d'intérêt vital pour le peuple. Il veillera à la protection des droits des électeurs et à celle des droits des candidats régulièrement élus, démocrates ou républicains. Il considérera comme révolutionnaire toute tentative pour changer les résultats du vote par quelque bureau ou autorité que ce soit.

L'adresse se termine par un appel au peuple pour qu'il envoie à la Convention les meilleurs délégués qu'il pourra choisir.

Nous reviendrons sur cette importante question de la réunion d'une convention.

Rien! Rien!! Rien!!!

Sur les soixante jours que doit durer la session de la Législature, il n'en reste plus que quatre et pas un seul des bills de réforme n'a été adopté! La seule loi que l'Assemblée ait votée, est celle qui alloue la somme nécessaire pour défrayer ses propres dépenses." Charité bien ordonnée commence par soi-même. La loi des allocations générales pour les dépenses de l'Etat n'a pas encore passé définitivement. Le journal officiel n'a jusqu'ici promulgué que la résolution relative au bill d'égalité sociale, de M. Sumner, et deux lois d'intérêt local.

Si les warmothistes avaient commencé à voter les lois de réforme, ils pourraient dire que la sécession des carteristes leur a fait perdre une quinzaine de jours, mais le fait est que, tant que les warmothistes n'ont pas eu de quorum, ils ont protesté de leur intention de voter toutes les réformes demandées, et qu'à partir du jour où ils ont pu siéger en nombre, ils se sont opposés, par tous les moyens possibles, aux résultats proposés.

Le rappel de trois ou quatre lois, voté dans un jour d'émotion populaire, a été un leurre pour calmer la colère du peuple; le message impératif du gouverneur a été une comédie, et le résultat de huit semaines de session peut s'énoncer ainsi: Rien! rien!! rien!!!

Union pour la Réforme.

Nous suggérons respectueusement à nos confrères du Picayune et du Times la nécessité d'une harmonie complète entre les organes conservateurs de la Nouvelle-Orléans et d'une croisade énergique pour l'obtention des réformes demandées par le peuple. Ne perdons ni notre temps ni notre encre en vaines récriminations sur le passé. Puisque nous sommes tous d'accord sur le but à atteindre, ne donnons pas à l'organe de M. Warmoth la satisfaction de nous voir engagés dans des polémiques sans utilité pratique. Tournons nos armes uniquement contre l'ennemi commun et combattons le sans paix ni trêve jusqu'à ce que nous l'ayons renversé. Nous aurons alors un mérite égal, celui d'avoir contribué à l'œuvre de la délivrance, chacun dans la limite de son influence.

COMPAGNIE POUR LA PRÉSERVATION DES BOIS.—Une expérience concluante a été faite dernièrement, qui atteste l'excellence du procédé de M. Thomas, pour la préservation des bois. Des morceaux de bois de pin et de cyprès, préparés par ce procédé et qui sont restés submergés pendant sept mois, l'été et l'automne dernier, sous les eaux salées du golfe, ont été comparés avec des bois de même essence non préparés et qui avaient subi la même immersion pendant le même espace de temps. Tandis que ces derniers étaient perforés par le grand ennemi sous-marin des bois, le Teredo, les bois préparés ne présentaient aucune trace indiquant qu'ils eussent été attaqués par cet insecte.

Le procédé Thomas permet encore de transformer le bois de sapin en bois gras, par la pénétration de l'huile de résine qui rend la partie fibreuse du bois imperméable à l'humidité et à l'air et qui préserve le bois de toute pourriture ou de toute moisissure.

La préservation des bois est d'une haute importance pour un grand nombre d'industries: on voit de suite les services qu'elle peut rendre pour les piles de ponts, les pilotis, les traverses de chemins de fer, les poteaux du télégraphe, les fondations, les planchers, le pavage des rues, les voutes en planches, les barrières, les outils aratoires, etc. Des millions de dollars peuvent être économisés annuellement aux Etats-Unis par ce procédé.

Une compagnie a été organisée à la Nlle-Orléans pour tirer parti de cette importante invention; elle portera le nom de "Thomas' Process Wood Preserving Co."

On verra par la charte publiée dans nos colonnes que les directeurs sont des hommes ayant une haute position dans la communauté et dont les noms sont par eux-mêmes une garantie de succès pour l'entreprise. Bien qu'une grande partie des actions ait déjà été souscrite, les livres de souscription sont encore ouverts, et ce qui reste d'actions disponibles s'écoule rapidement. Le bureau de la Compagnie est rue Carondelet No 46; toute personne qui s'intéresse à l'invention sera admise à examiner elle-même les résultats déjà acquis par le procédé.

AUX PLANTEURS ET AUX AGRICULTEURS.—Les expériences des dernières années ont prouvé la puissance productive des engrais et ont fait ressortir la nécessité pour les agriculteurs de recourir à ce moyen jusqu'ici négligé d'augmenter, à peu de frais, le rendement du sol. Nous croyons donc être utile à nos amis de la campagne en appelant leur attention sur l'annonce de la Compagnie de manufacture d'engrais de la Louisiane. Cette Compagnie est en mesure de leur fournir à $60 le tonneau son fameux engrais, connu sous le nom de "Fertilizer" et si riche en élément chimiques propres à rendre de nouveau fertiles les terres appauvries ou à augmenter le rendement des bonnes terres. Les commandes doivent être adressées au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 128, ou à la Poste "Lock Box No 606."

DÉPART RETARDÉ.—Le steamer Frankfort, qui devait partir le 4 mai prochain, a été retiré et il n'y aura pas de départ de la Compagnie du Lloyd allemand du 6 avril au 1er juin. Les personnes qui avaient retenu leur passage, voudront bien se rendre aux bureaux de la Compagnie, rue de l'Union 42, où le prix du passage leur sera remboursé.

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

☞ Les rhumes sont encore plus fréquents au printemps qu'en hiver. Aux premières chaleurs, en effet, on est tenté de se débarrasser de vêtements que l'on trouve trop lourds et trop chauds, et il en résulte de nombreux refroidissements. On se rétablit promptement par l'usage de l'excellent Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace, qui se vend chez le préparateur, B. Laplace, et dans les principales pharmacies de la Nlle-Orléans.

CIGARES DE LA HAVANE.—MM. Gonzales Bros, au coin des rues Camp et Commune, viennent de recevoir de la Havane 100,000 cigares de la fameuse fabrique "La Recepcion", ainsi qu'un lot de cigarettes de meilleures marques de Cuba. La maison Gonzales a toujours dans ses divers établissements à la Nlle-Orléans un choix fort riche de tout ce que les fabriques de cigares de la Havane produisent de meilleur et de plus fin. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE MUSICALE.

[illegible] de M. Calabresi a eu lieu jeudi. Il comptait parmi les plus belles [illegible] par les artistes, par les musiciens de son orchestre. Ces manifestations, empreintes d'une grande cordialité, ont prouvé à M. Calabresi l'estime que tout le monde professe pour sa personne et son talent.

Nous avons reproduit, vendredi, les divers épisodes de cette belle soirée, en ce qui concerne le digne bénéficiaire. Il nous reste à parler, aujourd'hui, de l'exécution de La Juive.

C'est une reprise heureuse. Faite dans d'excellentes conditions, elle ne pouvait que réussir; elle a obtenu un franc succès.

Si jamais chanteur a possédé l'ensemble des qualités qu'exige le rôle d'Eléazar, à coup sûr c'est M. Délabranche. Dans la période contemporaine, à notre sens, un seul Eléazar, Renard, peut lui être comparé. Mais la brillante carrière de cet artiste est brisée sans retour, depuis quelques années; et M. Delabranche reste, aujourd'hui, sinon le seul ténor français capable de chanter La Juive, du moins celui qui réalise au degré le plus élevé les conditions nécessaires pour l'interpréter. Plus qu'en aucun autre de ses rôles, il y a cette autorité qui est le signe du talent. Sa voix puissante, et métalliquement timbrée, convient parfaitement à la musique d'Halévy; et, chose rare, tandis que dans les passages de force, elle développe une sonorité éclatante, elle rend aussi, avec un charme infini, l'expression de la tendresse qui inspire la célèbre cantilène du quatrième acte.

M. Delabranche a, non seulement chanté Eléazar, mais il l'a joué, et cela en comédien. Les moindres détails scéniques sont étudiés et rendus avec soin. Son interprétation du rôle est complète.

La belle voix et l'admirable talent de Mlle Levielli font merveille dans Rachel. Mlle Levielli vient de nous donner, dans la Juive, une preuve nouvelle des éminentes qualités qui la distinguent. Elle a du style et de l'âme; elle excelle à rendre la sensibilité et le pathétique, et toujours l'effet dramatique, quelque puissant qu'il soit, reste dans les limites de la vérité et du goût. Elle chante son rôle, particulièrement le second acte qui en constitue la partie capitale, avec un rare talent. Dois-je dire qu'elle a obtenu un succès?

Le rôle de la princesse Eudoxie est, musicalement, d'une importance secondaire. Pour une cantatrice, il n'y a ainsi que plus de mérite à le faire valoir. Mme Durand, qui l'interprète cette année, nous a montré ce que peut le véritable talent. Elle ne se contente pas d'être ravissante sous la cornette de la noble princesse, dont elle porte le riche costume avec une rare élégance; elle détaille en virtuose émérite, et d'une voix charmante de fraîcheur, de pureté et d'éclat, sa partie du trio du second acte et du duo du quatrième.

Le cardinal Brogni, dont le caractère rappelle ceux des Piccolomini et des Bembo, a, dans M. Coulon, un remarquable interprète. M. Coulon y déploie la majesté qui convient au prince de l'Eglise. Comme chanteur, il est magistral. Notre excellent basso dit la cavatine du premier acte avec l'autorité d'un musicien, et après l'avoir entendu déclamer l'anathème d'une voix puissante, on le retrouve plein de sentiment dans la scène pathétique où le prince de l'Eglise Romaine s'humilie aux pieds de l'Israélite maudit.

M. Jourdan paraissait mal à l'aise sous le poids d'un rôle qui appartient, à proprement parler, au répertoire de fort ténor. Il y a quelques années, à l'occasion d'une reprise de la Juive, à l'Opéra, M. Dulaurens fut chargé de chanter Léopold. J'ose dire que, pour bien des auditeurs, ce fût une révélation. Léopold prit une importance qu'il n'avait jamais eue. M. Jourdan — revenons à la rue Bourbon — s'est passablement acquitté d'une tâche qui n'était pas sans péril pour un second ténor léger.

Je me demande ce que doit penser M. Solve, lorsque, après avoir chanté Eléazar—et cela avec succès—il vient déclamer les récitatifs de Ruggiero. M. Solve, en pensionnaire dévoué, en artiste qui, ayant la conscience de sa valeur, doit penser que celle-ci ne s'amoindrit pas dans un rôle secondaire, comme celui du prévôt, M. Solve, dis-je, chante ses deux récitatifs avec autant de soin qu'il en mettait jadis dans une cavatine. La voix de ce jeune artiste se case, chaque jour, de mieux en mieux dans la clef de fa.

Nous aurons le plaisir de l'entendre prochainement, dans l'Ombre, de Flotow, une nouveauté.

Les chœurs et l'orchestre ont contribué, pour leur part, au succès d'une exécution qui a rallié les suffrages du public, et ceux de la critique, à en juger par les comptes-rendus qu'en ont publiés nos confrères de la presse anglaise.

M. Théodore Thomas fait, aujourd'hui, ses adieux au public de la Nouvelle-Orléans, dans un Grand Concert qu'il donne au Théâtre des Variétés. C'est, pour les amateurs, une dernière et unique occasion d'entendre ce remarquable orchestre, et les chefs-d'œuvre de l'art qu'il rend avec une si rare perfection.

Sans dire que l'orchestre de Thomas vaille celui de la Société des Concerts, dont les moindres pupitres sont occupés par des maîtres, ni même celui de Pasdeloup, il est certain qu'il tient un des premiers rangs parmi les orchestres célèbres des deux mondes. Depuis six ans, les musiciens qui le composent, ont l'habitude d'exécuter ensemble les mêmes pièces musicales, sous la direction de M. Thomas; ils ont acquis ainsi une précision d'attaques, un accord d'ensemble vraiment rares.

C'est, avant tout, un orchestre bien discipliné, obéissant passivement à l'habile maestro qui le dirige.

Le quatuor en forme la meilleure partie; et l'harmonie nous a semblé inférieure aux instruments à cordes.

M. Thomas est un artiste de haut mérite; familiarisé avec les chefs-d'œuvre de la musique instrumentale, il sait en rendre l'esprit. Témoin, le grand style avec lequel il a interprété la symphonie en ut mineur de Beethoven, le Traumerei, de Schumann, les concertos de Mendelssohn et de Chopin, le quartette en ré mineur de Schubert, l'ouverture de Robespierre, de Litolf, l'introduction du troisième acte du Lohengrin, l'ouverture du Tannhauser, de Wagner.

M. Thomas nous a fait connaître aussi plusieurs solistes, de mérite, MM. Bernhard Listeman et Schreiber, ainsi qu'une pianiste dont le talent est remarquable, mais à laquelle une qualité fait défaut: le charme.

Le succès de ces magnifiques concerts a été grand; le public orléanais a su apprécier la beauté des œuvres que lui a fait entendre M. Thomas, et l'excellence de l'exécution.

Personnellement, je garderai de ces auditions le meilleur souvenir et une impression durable. Et si les compliments d'un modeste amateur peuvent être agréables à M. Théodore Thomas, je le prie d'en agréer l'expression toute sincère.

X.

Ce soir, à l'Opéra, Les Diamants de la Couronne. Demain, La Juive. Mardi, Roméo et Juliette.

Aux Variétés, aujourd'hui dimanche, grand concert d'adieu de l'orchestre de Thomas.

En voici le programme:

Ouverture de la Flûte Enchantée (Mozart).
Allegretto, 8ème Symphonie, (Beethoven).
Capricio, en si mineur, op. 22 (Mendelssohn).
Mlle Marie Krebs et l'orchestre.
Saltarello (Gounod).
Concerto, No 1, en mi bémol, Adagio et Rondo (Paganini).
M. Bernard Listemann et l'orchestre.
Introduction, Chœur et Marche, 3ème acte du Lohengrin (Wagner).
Marche aux Flambeaux, en si mineur (Meyerbeer).
Traeumerei (Schumann).
Valse (Strauss).
Fantaisie, Faust (Liszt).
Mlle Marie Krebs.
Polka, Pizzicato (Strauss).
Ouverture de Zampa (Hérold).

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—Ce n'est pas seulement par la supériorité de ses pianos que la maison de M. Louis Grunewald est renommée. Elle se distingue encore entre toutes par un stock magnifiquement choisi d'instruments divers dont on trouvera une liste détaillée aux annonces. Ces instruments qui viennent de France, d'Italie et d'Allemagne méritent l'attention des musiciens. Nous ajouterons à cela que les prix de la maison Grunewald, rue du Canal 129, sont toujours modérés.

CONFISERIE.—Ce n'est pas seulement par la fabrication des candis que se distingue la grande confiserie de Norman & Reis, rue Vieille-Levée, 121 et 123; elle fournit aussi à la consommation [illegible] bonbons [illegible] Voyez l'annonce.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 108, [illegible] Canal.

PEINTURE.—Notre concitoyen M. Paul Poincy, qui est un de nos peintres les plus distingués, vient de terminer un tableau dont le sujet a dû lui offrir un puissant intérêt. M. Poincy a peint, en groupe, ses trois charmantes petites filles. Les portraits sont d'une ressemblance frappante, et l'on sent que l'artiste y a mis à la fois, son talent et son cœur. L'œuvre de M. Poincy est exposée chez M. Uter, rue du Canal, où déjà un grand nombre de personnes la sont allées voir.

GRAND-DUC.—L'amiral Poisset, de la suite du Grand-Duc, a fait emplette à la Nlle-Orléans de chemises du meilleur coton américain et taillées suivant son goût particulier, avec des devants de la plus belle toile. Les unes ont été blanchies et les autres ont été emportées telles qu'elles venaient de notre manufacture de chemises au coin des rues Canal et St-Charles. Le Grand-Duc a fait aussi faire des chemises chez Leighton. Les confections de chemises sur commande semblent être devenues une spécialité de la maison Leighton. Voyez une communication dans une autre page.

NOUVELLES MARCHANDISES.—On verra plus loin une annonce de la maison Barrière, rue du Canal 128, qui mettra en vente lundi 26 du courant, quantité d'articles frais et nouveaux sur lesquels nous appelons l'attention de nos lecteurs. Ces articles consistent en piqués anglais, soieries japonaises, grenadines de qualité supérieure, alpacas, courtepointes allemandes et couvertures en caoutchouc pour pianos. L'assortiment est riche. Voyez l'annonce.

LA GRANDE LIQUIDATION DU JOUR.—La maison Lion & Pinsard a marqué en chiffres connus tous les articles exposés dans son magasin, rue du Canal, Nos 151 et 156. Aussi les promeneurs s'arrêtent-ils devant les tentations qui leur sont offertes, et un grand nombre de personnes mettent à profit l'occasion qui leur est offerte d'acheter de jolies choses ou des objets utiles à bon marché.

VINO VERMOUTH.—Le vrai vino vermouth, de Turin, sortant de la maison Martini Sola & Cie, de France, chez MM. Pini et Bassetti, seuls agents de cette maison, rue Peters Nos 70 et 72, près Poydras.

Cette marque de vermouth, célèbre en Italie et en Europe, se recommande aux vrais amateurs par sa supériorité. MM. Pini et Bassetti sont prêts à vendre en lots à la convenance des acheteurs.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.—Le magasin de M. Reiman & Co, 181 rue du Canal, tient à conserver sa vogue populaire en sachant toujours se plier aux circonstances. Grâce à d'habiles achats faits au comptant à de grandes ventes par suite de faillites il peut offrir au public, à des taux qui sont au-dessous du prix coûtant du gros, un immense assortiment de marchandises de tout genre, nouveautés de printemps, articles de blanc, etc., etc. Voir aux annonces.

ARTICLES DE PRINTEMPS.—MM. J. Levois & Jamison, rue du Canal 126, ont mis en vente un grand assortiment d'articles pour parure de printemps, de leur propre importation. Ces articles sont fort beaux et sont offerts à bas prix. Une annonce que nous publions plus loin donne une haute idée de ces importations que nous recommandons aux dames de la Nlle-Orléans.

UNE GRANDE LISTE DE MARCHANDISES.—Cette grande liste est celle de la maison Danziger & son, rue du Canal 203, où se trouve tout ce qu'on peut désirer en fait d'étoffes de printemps. Comme d'habitude, la maison Danziger indique ses prix dans son annonce qu'on lira plus loin, et leur modicité est déterminante.

DRAPS POUR HABILLEMENTS.—Les tailleurs trouveront au magasin de MM. J. Levois & Jamison, rue du Canal, 126, un grand stock de draps français, anglais et belges, casimirs, tweeds, velours et draps d'été. Tous ces articles ont été récemment importés.

☞ Nous appelons l'attention des dames et du public en général sur l'annonce que la MAISON HOLMES publie aujourd'hui dans nos colonnes. Cette maison jouit d'une réputation méritée à tous les titres.

MARCHANDISES FRAICHES ET A BON MARCHÉ.—Le magasin de la rue St. Philippe, au coin de la rue Royale, 220, vient de recevoir un grand assortiment de marchandises fraîches et de galons en piqué pour garnitures. On verra par les prix contenus dans l'annonce, que tout cela est offert à très bon marché.

POMMES DE TERRE.—J. C. Murphy & Co ont à vendre 6,000 ou 7,000 barils de pommes de terre du Nord dont la plus grande partie est bonne pour faire des plants. Nous les recommandons aux cultivateurs. La même maison a 300 barils d'oignons de choix.

SAUCISSES, JAMBONS, LARD.—Nous appelons l'attention du commerce et des familles sur l'annonce de M. Wiley C. Churchill, 94 rue Tchoupitoulas. Cette maison vendra au détail 10,000 saucisses de Cincinnati, 10,000 livres de jambons, et de forts lots d'autres salaisons à des prix très bas, indiqués dans l'annonce.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a eu quatre prix pendant que les autres n'en avaient qu'un dans toutes les foires du Sud depuis quatre ans. Allez la voir au nouveau local succursal de la Compagnie, rue Royale, 139.

TAPIS.—Les objets de commerce n'ont pas tous une valeur facile à apprécier. Parmi les objets dont le mérite échappe quelques fois à l'estime du vulgaire, il faut compter en premier lieu les tapis, les toiles cirées, les rideaux et beaucoup d'autres articles, dont les tissus varient à l'infini. Il faut donc les acheter de confiance et s'adresser aux maisons de commerce dont la réputation de loyauté est faite. A ce titre, nous mettrons au premier rang l'ancienne maison A. Brousseau & Co., rue de Chartres, 17, si honorablement connue et si populaire en cette ville.

VINS FINS, LIQUEURS, ALE, &C.—On trouvera toujours un assortiment varié de vins fins, de liqueurs, de cordiaux, d'ale et de porter, et d'excellent cognac à huit piastres le gallon au magasin de M. Ernest C. Villeré, rue de la Commune, No 159, au-dessous du bureau de la Compagnie du Gaz.

55. 55. 55—Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de vente rue Royale, 139.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

CHEMISES FRANÇAISES, GANTS ET ARTICLES DE FANTAISIE.—Nos lecteurs remarqueront aujourd'hui l'annonce de la maison Guébié et Nippert, rue du Canal 127, qui a toujours en magasin un stock très brillant de gants, de rubans, de garnitures et autres nouveautés, ainsi que des chemises françaises d'une facture distinguée et fort appréciée partout. Nous insistons particulièrement sur l'assortiment de gants et de chemises dont il s'agit dans cette notice et qui a obtenu ici un succès de vogue. Tous ces articles sont à bon marché.

L'AFFAIRE DES ACHATS D'ARMES

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis:

La séance d'avant hier au Sénat a été remplie par les débats sur les ventes d'armes au gouvernement français. Les deux points en question, c'est-à-dire la violation des lois de la neutralité et la différence entre [illegible]

[illegible]

Le secrétaire exprima sa marque sa surprise et son indignation de l'usage qu'on avait fait de ses papiers, et dit que [illegible] de la lettre du général Dyer, il [illegible] M. Remington [illegible]

Mais, suivant le marquis, [illegible] général Belknap [illegible]

Le marquis a soin de mentionner sa croyance personnelle qu'il n'y a pas de complicité de la part du général Belknap [illegible]

[illegible] Donc les conséquences [illegible] par suite de ces ventes d'armes aux Remington et à leurs agents.

RABAGAS.

La première représentation de Rabagas, comédie en 5 actes de Victorien Sardou, au Théâtre du Vaudeville, à Paris, a donné lieu à quelques désordres. Voici ce qu'en dit un journal:

Jeudi, a eu lieu, devant une salle bourrée de bonapartistes et de claqueurs, la première représentation de Rabagas, comédie aristophanesque, de l'auteur du Roi Carotte. Le succès de l'œuvre nouvelle est douteux.

M. Sardou a voulu mettre en scène les avocats politiques.

Le fait est qu'on a vu Rabagas en France, il y a quelques années. Ce Rabagas s'était écrié un jour qu'il serait le spectre du 2 décembre, date de l'arrivée au pouvoir du prince de Monaco d'alors; il avait voué une haine mortelle à la tyrannie. Miss Blount, qui s'appelait alors de Merny, alla le trouver, l'amena à la cour, lui donna un portefeuille. Ollivier-Rabagas réprima une émeute occasionnée par l'annonce d'un [illegible] sur Victor Noir par un membre de la famille régnante. Ce Rabagas aux paroles creuses s'imagina, comme celui du vaudeville, que sa principauté de Monaco,—la France,—était parvenue à l'apogée de sa prospérité parce qu'il était ministre, et quand il eut contribué à la chute de son souverain et à la ruine de son pays, il échappe honteusement [illegible]. Ce Rabagas sonore et fanfaron, l'auteur du Roi Carotte l'a bien connu; il a reçu un ruban rouge de sa main, il lui a baisé les mains avec respect, et l'a applaudi après le 19 janvier.

Mais le but de M. Sardou n'était pas de faire la satire de ce Rabagas; M. Sardou recherchait, au contraire, les applaudissements des amis et complices de l'ex-ministre de l'empire; M. Sardou visait une autre personnalité et un autre principe. [illegible]

Quoi qu'il en soit, satire ou parodie, la pièce est complètement manquée.

On sent que l'auteur ne veut pas avoir de convictions. Ceux qu'il méprise aujourd'hui, puissants, il les eût estimés. L'homme qui, après avoir été des séries de Fontainebleau et des fêtes de Compiègne, s'est mêlé ensuite, le 4 septembre, à la foule qui envahissait le jardin des Tuileries, connaît trop bien les compromis de conscience pour essayer de les blâmer chez autrui. M. Sardou, on le voit, lance sur la scène son gant en signe de défi, à l'heure où tout justement on parle d'oubli, d'apaisement, de concorde. Il appelle la bataille, comme tant d'autres, par amour du bruit, du mouvement, par vanité, pour qu'on parle de son moi méprisable, comme disait Pascal.

Eh bien! le commencement de la bataille, il l'a eu. La représentation a été tumultueuse, s'il faut en croire le récit de la Liberté.

"On était à l'affût de l'étincelle qui doit faire éclater la poudre.

"L'occasion vint; elle fut saisie.

"Rabagas reçoit ses compagnons d'émeute, qu'il a fait tous arrêter; il se justifie et les voilà qui recomplotent, s'entendent ou se partagent l'avenir. A ce moment, M. Jules Claretie, qui se trouvait au milieu de l'orchestre, au fond s'écrie:

"Il ne manque plus que de crier: Vive l'empereur!

"—Ce ne serait déjà pas si bête, fait un monsieur dans une baignoire.

"—On le dit dans la pièce, riposte M. Claretie. C'est intolérable.

"A ces mots, M. Feuillant, assis devant l'interrupteur, l'interpelle:

"—Criez donc: Vive la Commune!

"—Eh bien! criez: Vive la République!"

M. Paul de Cassagnac clôt la discussion en se levant et en criant: "A bas les communards!"

"La pièce continue et l'acte finit dans un tumulte panaché de sifflets et d'applaudissements, ces derniers dominant toujours le tumulte."

On lit d'autre part dans le Français:

"Pendant la pièce, les cris de Vive Napoléon III! puis: Vive Henri V! se sont fait entendre. Au troisième acte, un monsieur se lève et s'écrie:

"Citoyens...."

"On l'interrompt. Les bruits les plus contradictoires circulaient aux abords du Vaudeville.

"—Il faut interdire demain cette pièce, disent les uns.

"—Et la liberté? disent les autres.

"Une foule nombreuse, avide de renseignements, stationnait devant les portes. A la sortie, tandis que la foule descendait par les trois escaliers, de nombreuses clameurs se faisaient entendre, et un grand nombre de gens se précipitaient dans le péristyle du théâtre. Les gardiens de la paix sont parvenus à grand'peine à faire évacuer la place. Le rassemblement continua sur le boulevard. MM. Feuillant et Paul de Cassagnac étaient entourés. Le premier a poussé, par deux fois, le cri de: Vive l'Empereur! [illegible] Ces deux messieurs se sont éloignés dans la direction de la Madeleine, suivis d'une foule considérable. A une heure, le calme était rétabli."

On lit dans la Patrie:

"On prétend qu'une députation de républicains [illegible] s'est rendue ce matin à Versailles, pour solliciter de M. Thiers l'interdiction de la pièce de M. Sardou, Rabagas, jouée hier soir au Vaudeville."

[illegible]

Un détail assez curieux. [illegible] "Que voulez-vous? a dit D......, je ne peux pas souffrir les pièces politiques!"

LA CATASTROPHE DU PONT DE LA BRAGUE.—[illegible]

On annonce qu'à Menton une vieille maison s'est écroulée, ensevelissant une jeune fille de dix ans [illegible] sous les décombres.

Dans l'Arizona, un rocher détaché par les pluies [illegible] sur la voie ferrée au moment du passage d'un train, mais heureusement sans causer d'autre accident qu'un [illegible].

LES ALLEMANDS PEUVENT-ILS RENTRER?

Quelques personnes ont répandu le bruit que, même si nous arrivions à payer les Allemands, ils auraient le droit de rester [illegible]. Voici d'ailleurs le texte des stipulations intervenues à ce sujet:

PARAGRAPHE 5 DE L'ARTICLE 3 DE LA CONVENTION DU 29 JANVIER.

[illegible]

Tel est le texte primitif de notre obligation. Voici maintenant celui du traité de Francfort:

Art. 7.—Les trois derniers milliards resteront payables au 2 mars 1874, ainsi qu'il a été stipulé par le traité de paix préliminaire. A partir du 2 mars de l'an courant (1871), les intérêts de ces trois milliards de francs seront payés chaque année, le 3 mars, à raison de 5 0/0 par an. Toute somme payée en avance sur les trois derniers milliards cessera de porter les intérêts à partir du jour du paiement effectué.

Le gouvernement français informera le gouvernement allemand trois mois à l'avance de tout paiement qu'il compte faire aux caisses de l'empire allemand.

Aucune stipulation dans le traité de Francfort ne vient confirmer ni détruire les conditions de la convention de Versailles indiquées plus haut. Ainsi donc, l'occupation de nos départements [illegible] garantie territoriale, qui cesse, naturellement, le jour où nous aurons payé les 3 milliards. Bien plus, un gouvernement qui pourrait présenter "une garantie financière reconnue suffisante par l'empereur d'Allemagne, pour les intérêts de l'Allemagne," obtiendrait "l'évacuation immédiate."

La seule et unique restriction que pourraient faire valoir les Allemands, si nous leur apportions demain les 3 milliards 500 millions que nous leur devons, ce serait de nous dire: "Vous ne nous avez pas prévenus trois mois à l'avance!" Et je ne crois pas qu'ils diraient cela.

Donc les traités sont clairs, nets, absolus. Le territoire peut être délivré soit avec de l'argent et de l'or, soit même avec une garantie financière acceptable.

D'après le Salut public, deux poudreries clandestines auraient été découvertes à Lyon:

"Dans la première, située sur la rive gauche du Rhône, non pas à la Part-Dieu, comme l'indiquait notre numéro d'hier, mais au quartier du Moulin-à-Vent, on a trouvé: 130 kilog. de poudre de guerre prête à servir;

"[illegible] kilog. de matières premières prêtes à [illegible];

"[illegible] cartouches pour mitrailleuses;

"Du matériel et de l'outillage pour une valeur de 30,000 fr.

"Le lendemain, une seconde poudrerie était saisie à la Croix-Rousse. On y a trouvé des matières premières et de l'outillage, mais pas de munitions confectionnées."

Un Anglais qui revient du Japon affirme que l'empereur de ce pays est un gaillard des plus amusants. Après avoir vécu pendant quatre ans en observant le plus strictement du monde les formalités prescrites par les anciennes coutumes [illegible], il s'émancipe soudain, et se lance dans la vie à l'instar d'un jeune homme qui vient d'hériter.

Il conduit un attelage à quatre, porte le costume européen, boit du champagne, et raconte avec esprit des anecdotes au sujet du corps de ballet!

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 24 février 1872.

Le marché monétaire est resté calme et facile. Les taux de l'intérêt n'ont pas varié. Dans les rues, des billets No 1 avec [illegible] garanties collatérales, s'escomptent, [illegible] à 10 pour cent par an. [illegible] à 12. La plus grande partie du papier offert aux banques est acceptée sans difficulté; il n'en offre très peu au dehors.

Nous cotons [illegible] les billets No 1, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, à 10 à 11 pour cent par an, et ceux de second ordre à 12; les billets de commerce No 1, sans garanties collatérales, de 12 à 15 pour cent, et ceux de second ordre à 15 à 18. Le papier hypothécaire est à 9 à 10 [illegible] à 12 le No 2.

L'or [illegible] à 110 1/8 à 110 3/4 contre [illegible] à New-York et fermé à 110 1/8 à 110 1/2 [illegible] à New-York. On a vendu [illegible] à 110 [illegible]. Dans l'argent, $500, en demi-piastres américaines, à 105 et $4,000 à 108 1/2. Nous cotons les demi-piastres américaines à 107 1/2 à 108 1/2 et les piastres mexicaines à 2 à 3 0/0 de prime sur l'or.

La demande de change étranger a été bonne. Les opérations de Sterling s'élevant à 67,000 livres, dont 1500 et 4500 commerciales à 120, 4000 à 120 à 120 1/8, 3000 à 120 1/8, 35,000 connaissement No 1 à 120 [illegible], 4000 clair à 120 [illegible], 1000, 2000 et 3000 de banque à 120 1/2 [illegible] de banque à 120 1/4. Il n'a pas été signalé de ventes de France. Nous cotons maintenant le Sterling à 120 à 120 1/8 le commercial, à 120 1/2 à connaissement No 1 et clair et 130 [illegible] à 130 7/8 le change de banque.

Le change américain a été ferme. Les banques ont encore tiré sur New-York à 1/8 d'escompte pour remises. Les ventes comprennent $100,000 de banquiers, sur New-York, à vue, à 5/8 d'escompte, $25,000 en change de commerce, $10,000, $20,000, $25,000, $40,000, $78,000 de banquiers et $20,000 de banque à 1/1 23, $25,000 et $30,000 en change de commerce, $25,000 de banquiers à [illegible].

50 actions de la compagnie de Levées de la Louisiane se sont vendues à $6.50 et 15 de la banque Hibernia à $128.25. On a vendu des actions de la société de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, mais les détails sont inconnus. Un petit lot a été offert à $150.

$1,000 de scrip de la compagnie d'assurance du Crescent, dates mixtes, se sont vendues à $76.50; $3000 de certificats d'allocations de la ville à 65 1/2, $3000 de mandats ordinaires de l'Etat à 71 1/4 et $1500 de mandats de jurés à 76 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Samedi 24 février 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3500 balles prises à des prix plus faibles, mais qui n'ont montré qu'une baisse à peine cotable, conséquemment nous répétons nos cotes.

Nous reproduisons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes comparées de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les chiffres intérieurs figurant pour le détail.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary..	..... à	—
Ordinary ...	19½ à 19⅞	—
Good ordinary	20¾ à 20⅞	20¾
Low middling	21 — à 21⅛	21⅛
Middling	21⅝ à 21⅞	21⅞
Strict middling	— à 22⅜	
Good middling	22⅝ à 22⅞	22⅝

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal....		[illegible]
Arriv. dep. la dern. état....	9453	
Arrivé précédemment....	820017	882460
		[illegible]
Exporté aujourd'hui....	15646	
Exporté précédemment....	637136	[illegible]
Stock en mains et à bord....		[illegible]

SUCRE—Il n'y en a que très peu en premières mains. [illegible]

MÉLASSE—Continue à être rare et en demande [illegible]

FARINE—Le marché est calme et le stock faible. [illegible]

[illegible]

SAINDOUX—Il n'y en a que très peu en mains. Vente de 80 barils de kettle rendered à 10½ c. [illegible]

[illegible] mandent $20 le m [illegible] pour baril et pour boucauts [illegible] Les merrains [illegible] douves pour barils [illegible] cantes $80 le millier.

FROMAGE—Le marché [illegible] fromage: Le Western [illegible] 15 c, le Western [illegible] 17c [illegible] York cream [illegible] 19 c.

BEURRE—Le beurre de choix de l'Ouest commande 28 à 30c, Goshen 32 à 35 cts. Le mauvais [illegible] invendable.

COMESTIBLES—Les pommes de terre du Nord [illegible]

[illegible]

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest se vendent 30 à 35 cts la douzaine.

SEL—Marché calme. [illegible]

RIZ DE LA LOUISIANE—En demande [illegible]

[illegible]

FRUITS—Continuent à être en demande [illegible]

LAINE—Le marché est dépourvu de laine.

BŒUF—Stock faible et bonne demande [illegible]

TOILE D'EMBALLAGE—Les [illegible]

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1872.

Arrivé hier—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux et vaches [illegible]

Vendu—[illegible] bœufs de l'Ouest, [illegible] bœufs du Texas, [illegible]

A vendre—[illegible]

[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 25 février 1872.

[illegible]

Antonini Carlos	A
	B
Bouré Jos Bt	[illegible]
	C
Chanquea François	[illegible]
Cutien J N	[illegible]
	D
De Lamarre Ch	[illegible]
Dagarry Pierre Ja	[illegible]
	F
Faico Giacomo	[illegible]
Ferret Mr	
	G
Grima Dr	Gargant J X
Guery Albert	
	H
Henry Marie Mme	
	I
[illegible]	
	J
[illegible]	
	L
[illegible]	[illegible]
	M
Morelet Jeanne	
	N
Natton Ch	
	P
[illegible]	[illegible]
Pichard Jules	
	R
Robert [illegible]	[illegible]
	S
Sandra Julian	[illegible]
	T
Tochin Camille Mme	[illegible]
Trotera Roque	
	U
Urbeso Pedro P	
	V
[illegible]	[illegible]
	W
Wehrle [illegible]	

[illegible]
C. W. LOWELL, [illegible]

COLLEGE ST.-JOSEPH,
Mandeville, Louisiane.

Le Collège [illegible]

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

[illegible]

PENSIONNAT ET EXTERNAT

[illegible]

Mesdemoiselles CHARBONNIER,

[illegible]

LE LOCQUET-LEROY,

[illegible]

Instruments Aratoires.

[illegible]

EMBARQUEMENTS SANS AUTORISATION.

[illegible]

LA COMPAGNIE D'HUILE SEPTOLINE. [illegible]

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPERA.

[illegible] février 1872.

Les Diamants de la Couronne, [illegible] d'Auber.

[illegible]

LUNDI SOIR, 26, à 7 heures,

[illegible]

Académie de Musique.

[illegible]

THE BARNEY AND HIS MONKEY.

[illegible]

THE BARNEY AND HIS MONKEY.

Académie de Musique.

TROUPE FRANÇAISE D'OPÉRA BOUFFE D'AIMÉE,

[illegible]

Célèbre Orchestre de Concerts

—DE—

THEODORE THOMAS.

[illegible]

Dimanche Soir, 25 Février,

GRAND CONCERT D'ADIEU

—AU—

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Prix d'entrée	$1 00
Places réservées	1 50
[illegible]	1 00
Family Circle	50 et 75 cts

Le Bureau de location est ouvert au Théâtre des Variétés de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

[illegible]

Théâtre des Variétés.

GRAND CONCERT D'ADIEU

—de—

THEODORE THOMAS.

DERNIÈRE AUDITION,

Dimanche soir, 25 février 1872.

[illegible]

COUVENT DE ST. JOSEPH,

[illegible]

FOIRE

[illegible] ODD FELLOWS HALL, [illegible]

GRAND PANORAMA,

[illegible]

Grand Bal Paré et Masqué

[illegible]

LA ST.-JOSEPH, 19 MARS 1872,

[illegible]

Costumes, Masques et Dominos.

PREMIER PRIX.

Mme ALABAU,

91 ......Rue Canal...... 91

[illegible]

Mme BOUMARD,

Médaille d'Or et d'Argent,

173 Rue du Canal, [illegible]

A. MANNESSIER,

AGENT,

GLACIER.

[illegible]

A. MANNESSIER.

Avis.

[illegible]

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

—et—

CHAMPAGNE.

OTARD DUPUY & CO. [illegible]

[illegible]

R. ROHREWALD,

[illegible]

Loterie de Numéros Simples.

GROS LOT $50,000

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, [illegible]

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE.

[illegible]

F. C. REMICK,
Administrateur du Commerce.

Avis aux Propriétaires.

[illegible]

E. MAUTRÉ, AGENT DE PROPRIÉTÉS, [illegible]

[illegible]

FOURNEAU DE CUISINE.

Le "Buck Brilliant."

LE CÉLÈBRE FOURNEAU DU SUD [illegible]

[illegible]

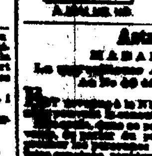

[illegible]

E. GENTH.

Astrologue.

MADAME ROSS,

[illegible]

[illegible]

W. E. ELLIOTT, Agent.

Avis aux [illegible]

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

[illegible]

JOHN S. WALTON,
Administrateur des Finances.

CONTINENTAL BANK NOTE CO.

[illegible]

J. L. MESERVE.

Dépôt de Fusils

—ET—

D'ARTICLES DE PECHE.

F. CHARLEVILLE.

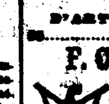

CARABINES, FUSILS, PISTOLETS, MUNITIONS, [illegible] FUSILS DE CHASSE [illegible] D'ARTICLES DE PECHE.

[illegible]

[illegible] CHURCHILL.

172 - - - Rue du Canal - - - 172

UN LOT DE LINGE [illegible]

Consulat de France.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises avariées.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

10 tierçons Jambons [illegible] sucre.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

CAFÉ ET MEUBLES.

[illegible]

Vacherie.

[illegible]

PAR N. VIGNIE.

Meubles, Meubles.

PAR N. VIGNIÉ, [illegible] MARDI, 27 février, à 10 heures du matin, [illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

NICHOLAS CORNIER vs. CONSTANT A. HEARING.

[illegible]

G. S. SAUVINET, [illegible]

PIANOS.

J. A. PERIER.

PIANOS ET HARMONIUMS,

[illegible]

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

[illegible]

Masques. Pianos.

GRAND BAZAR.

M. ELIE,

16 ...... RUE ROYALE 16

[illegible]

Pianos, Pianos,

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE

9 ......Rue Royale...... 9

IMPORTATEURS DE PIANOS, [illegible]

[illegible]

La Machine à coudre

—DE—

GROVER & BAKER

[illegible]

Au No 139 de la rue Royale, [illegible]

Avis aux Consommateurs.

[illegible]

V. E. SARRAZIN, [illegible]

E. DECHAMPS,

[illegible]

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, [illegible]

[illegible]

CAFÉ, POSTE AUX HUITRES

[illegible]

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE

ANDERSON,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie,

—Eglement—

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Marchandises Sèches:

Marchandises Sèches!

[illegible]

Magasin No [illegible] de la rue du Canal.

[illegible]

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No 24,942.

[illegible]

Magnifique résidence en briques et à trois étages, No [illegible] de la rue Bourgogne, entre les rues Hôpital et Ursulines.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Stock de faïence, articles en plaqué et en ferblanc.

[illegible]

Vente, sans réserve, de Faïences Jaunes anglaises.

[illegible]

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, ENCANTEUR. [illegible]

[illegible]

MIRAMON,

Marchand de toute espèce de Meubles.

Nos [illegible] de la rue de Chartres.

[illegible]

COMPAGNIE DE

Brasserie de la Louisiane,

Nlle-Orléans, 5 février 1872.

Les livres de souscription sont maintenant ouverts chez MM.

[illegible]

Avis.

[illegible]

CHAISES.

[illegible]

WASHINGTON MORTON.

Charbon. Charbon.

G. W. TUCKER.

MARCHAND EN GROS

De Charbon de Pittsburg.

No 31 rue PERDIDO, au premier

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Salle à louer.

[illegible]

A LOUER—[illegible]

[illegible]

A vendre,

Le ferry-boat ISAAC BOWMAN, [illegible]

[illegible]

J. N. AUGUSTIN, [illegible]

Graines Fleurs &c.

Plantes au Jardin de l'Univers.

[illegible]

[illegible] ARBRES FRUITIERS.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible] RUE ROYALE ...... 13 et 15

[illegible]